

Annexe 2 au Procès-Verbal de Synthèse

Grille de dépouillement des observations recueillies, selon les thèmes retenus Autorisation Environnementale PLACOPLATRE

Observations et courriers (Registres papiers)

NB : Les thèmes retenus figurent en abscisse et les observations, courriers figurent en ordonnée. Une croix est portée au regard de chaque observation lorsque le thème retenu y est évoqué.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérégation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Préfecture de Bobigny																							
Obs 1																					<u>M. Gaël KANEKO, Lyon, Président de la Fédération française de spéléologie (FFS), Mme Marie-Clélia LANKESTER, élue coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement (FFS), M. Gaël MONVOISIN, président du Comité spéléologique d'Ile de France, M : Vincent SCHNEIDER, président-adjoint du Comité départemental de spéléologie de Seine-Saint-Denis.</u> NDLR : Observation identique au Mail 88		
Obs 2			X	X			X	X							X					X	<u>Lettre de Mme Clémentine AUTAIN du 16 décembre 2022 - Députée de Seine-Saint-Denis</u>		

Clémentine AUTAIN
Députée de Seine-Saint-Denis
Sevrans-Tremblay-Villepinte

Vendredi 16 décembre 2022

Monsieur Jacques Witkowski
Préfet de Seine-Saint-Denis
Esplanade Jean Moulin
93000 Bobigny

Monsieur le préfet,

A quelques jours de l'échéance des travaux de l'enquête publique portant sur les demandes « d'autorisation environnementale et de modification d'arrêtés de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410) », je vous adresse ce courrier pour vous communiquer ma position.

Députée des villes de Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte, je me suis mobilisée à plusieurs reprises pour la protection du site du Fort de Vaujours – j'ai notamment adressé une question écrite au gouvernement à ce sujet. Le site de 43 hectares, une « installation classée protection de l'environnement », est de nouveau menacé par la perspective d'une exploitation par la société PLACOPLATRE d'une carrière de gypse à ciel ouvert. Je m'inquiète de l'impact environnemental désastreux de cette exploitation, qui devrait durer 30 ans. Les associations nous alertent notamment sur les déblais (potentiellement contaminés) qui représenteraient 1.5 fois ceux des chantiers du Grand Paris Express, et sur la présence de chauves-souris, une espèce rare en Île-de-France, dans les cavités du Fort de Vaujours.

Cette menace, qui vient dans un contexte où les villes voisines ont déjà été très touchées par les conséquences de la gestion des déchets nucléaires, est préoccupante. J'attire aussi votre attention sur la méthodologie inadaptée qui a été employée : il ne me paraît pas acceptable que le secret défense sur le site n'ait pas encore été levé, ni les doutes sur l'expertise concernant la présence de pollutions radioactives sur une partie du terrain. Pour cette raison, si je ne m'oppose pas à l'exploitation du site par PLACOPLATRE, j'estime que les conditions pour une exploitation à ciel ouvert ne sont pas remplies.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Clémentine AUTAIN
Députée de Seine-Saint-Denis
Sevrans-Tremblay-Villepinte



Clémentine AUTAIN – Députée de Seine-Saint-Denis
Sevrans – Tremblay – Villepinte
23 avenue Pasteur – 93290 Tremblay-en-France
Téléphone : 06.88.68.13.03.
Mail : clementineautain93@gmail.com

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
	Obs 3																					<u>Lettre du Préfet de Seine-Saint-Denis du 28 décembre 2022</u>	

Bobigny, le 28 DEC. 2022

Référence courrier :
DCPPAT/BE/

LRAR n°

Madame la Députée,

Par lettre du 16 décembre 2022, vous avez souhaité me faire connaître votre position sur l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410).

Il s'agit d'un projet structurant sur le territoire, qui a fait l'objet d'une concertation préalable organisée par la commission nationale du débat public (CNDP) en 2018, ainsi que d'un accompagnement régulier des services de l'Etat étant donné son historique et son ampleur. Durant l'instruction du dossier, initiée en septembre 2019, une vingtaine d'autorités ont été saisies et deux tierces expertises ont été réalisées.

Aujourd'hui, cette enquête publique a fait l'objet de nombreuses contributions du public, notamment sur le registre d'enquête dématérialisé¹, et a donné lieu à deux réunions d'information, le 6 décembre 2022 à Vaujours et le 16 décembre 2022 à Courtry. Au regard du nombre important de questionnements remontés dans le cadre de cette concertation, la commission d'enquête, indépendante et nommée par décision du tribunal administratif, a décidé de prolonger l'enquête publique jusqu'au 7 janvier 2023 à 19 heures et d'organiser trois nouvelles permanences à Coubron, Courtry et Vaujours, ainsi qu'une réunion publique supplémentaire lundi 2 janvier 2023 de 19 h 00 à 22 h 30. Les citoyens auront ainsi eu la possibilité de se prononcer sur ce projet durant 8 semaines.

Madame Clémentine AUTAIN
Députée de la Seine-Saint-Denis
Assemblée de Nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 – SP

¹ <https://www.registre-numerique.fr/carriere-gypse-vaujours-guisy>

À l'issue de l'enquête publique et de la réception des avis des assemblées délibérantes des quinze communes et cinq intercommunalités consultées, et notamment des trois communes composant votre circonscription, la commission d'enquête disposera d'un mois pour me remettre ses rapports et avis sur le projet, sur la base des contributions reçues du public et sur les réponses qui auront pu y être apportées par la société Placoplatre. Puis, sur le fondement du rapport du commissaire enquêteur, les services techniques de l'inspection des installations classées (unité départementale Seine-et-Marne de la DRIEAT) seront amenés à me proposer une décision, le cas échéant assortie de prescriptions, qui sera à son tour soumise aux CODERST et aux CDNPS de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

L'autorisation qui pourra être prise se fondera sur l'ensemble des avis rendus, au terme de cette procédure finalisée. Je me prononcerai une fois que toutes les étapes du débat public et des concertations seront menées. D'ici-là, les services de l'État ne prendront pas position, afin de permettre à l'enquête publique de se terminer librement et en toute indépendance. Toutefois, votre lettre, comme toute contribution reçue par courrier au siège de l'enquête, a été annexée au registre d'enquête conservé en préfecture et sera prise en compte par la commission d'enquête lors de la rédaction de ses rapports et avis.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'assurance de mes salutations distinguées et vous remercie pour cette contribution apportée dans le cadre de cette enquête publique.

Très cordialement.

Le préfet,

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Jacques WITKOWSKI

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS			Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
	Obs 4			X		X											X			X		<u>Délibération de l'EPT « Grand Paris – Grand Est » du 13 décembre 2022</u>	



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
 CLERY-SOUS-BOS - COBREN - GAGNY - GOURNAY-SUR-MARNE - LE MANCY
 LES FAVILLENS-SOUS-BOS - LIBRY-SUR-ARROS - MONTFERMEIL - NOUILLY-PLAISMANT
 NOUILLY-SUR-MARNE - NOYI-LE-GRAND - NOYI-SOUS-BOS - THOUZERS - VILLEMORLIE

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80

CONSEIL DE TERRITOIRE
 SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 A 20H00

Délibération CT2022/12/13 – 14 - Contribution à l'enquête publique réalisée dans le cadre du projet de la société PLACOPLÂTRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert destiné à la fabrication de produits à base de plâtre

Rapporteur : Jean-Michel BLUTEAU, Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160) PRÉSIDENCE de Xavier LEMOINE, Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BAKHTIARI Zartosht

NOM et Prénom	Présence	Pouvoirs	NOM et Prénom	Présence	Pouvoirs
ACQUAVIVA François	Présent		FITAMANT Alain	Présent	
ALLEMON Eric	Présent		FOURNIER Guillaume	Présent	
AUBRY Bénédicte	Présente		GAUTHIER Christine	Absente	
AWAD-SHEHATA Stéphanie	Absente		GENESTIER Jean-Michel	Présent	
BAILLY Dominique	Présent		HELENON Joëlle	Absente	
BAKHTIARI Zartosht	Présent		HUART Marie-Claude	Présente	
BARTH Franck	Présent		JANDAR Naïma	Absente	
BEAL Eric	Présent		KLEIN Olivier	Absent	
BEN M'HENNI Walid	Présent		LACHKAR Véronique	Présente	
BERTHIER Philippe	Présent		LAGUILLY Pascal	Présent	
BIGADERNE Mehdi	Absent		LEFELLE Virginie	Absente	
BITATSI-TRACHET Françoise	Absente		LE FLOCH Fabrice	Présent	
BLUTEAU Jean-Michel	Présent	CEDECIAIS Arlette	LEMOINE Xavier	Présent	
BORDES Roselyne	Présente		LEPONT Claude	Présent	JANDAR Naïma
BOUCHER Martine	Présente		MANFREDI Eric	Présent	BITATSI-TRACHET Françoise
BOUDJEMAI Kaïssa	Présente	DELERUELLE Quentin	MANGON Pierre	Présent	
CADORET Henri	Absent		MANTEL Serge	Absent	
CALMEJANE Patrice	Présent	VERBEQUE Sandrine	MARQUES Maryline	Absente	
CAPILLON Claude	Absent		MARSIGNY Brigitte	Présente	
CARRATAA Henri	Présent		MARTENOT Henriette	Absente	
CARBONNELLE Serge	Absent		MARTIN Pierre-Yves	Présent	
CAREL Pierre-Olivier	Absent		MARTINACHE François	Présent	
CEDECIAIS Arlette	Absente		MARTINS Marylise	Présente	
CHARNI Montasser	Absent		MEDJAOUI Aïcha	Absente	
CHOULET Michèle	Présente		MILOTI Donni	Présent	
CISSE Mariam	Absente		MONNIER Vincent	Absent	
CLAVEAU Michèle	Présente		PAGE Antoine	Présent	MARTENOT Henriette
COPPI Katia	Présente	DALLIER Philippe	PIROLLO Antoine	Présent	
CORDONNIER Marie-Thérèse	Présente		PIOLLO Haraké	Présent	
CRANOLY Rolin	Présent		ROY Patrice	Présent	
CUTARD Elodie	Absente	CRANOLY Rolin	SAMBOU Jean-François	Présent	
DALLIER Philippe	Absent		SARDA Patrick	Présent	GAUTHIER Christine
DAROT Géraldine	Absente		SCHLEGEL Eric	Présent	
DELERUELLE Quentin	Absent		SCHUMACHER Alain	Présent	
DEMYNCK Christian	Absent		SLIMANI Younés	Présent	
DEPRINCE Marie-Florence	Absente		TAYEBI Samira	Présente	KLEIN Olivier
DIABY Djénéba	Absente		TESTE Stéphane	Absent	
DJABALI Sara	Absente		TORO Ludovic	Présent	
ELICE Christine	Absente		VAVASSORI Patricia	Présente	
FAUCONNET Jean-Paul	Présent		VERBEQUE Sandrine	Absente	
			Nombre de présents :	49	Nombre de pouvoirs : 10

EPT Grand Paris Grand Est
 11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand

T. 01 41 70 39 10

grandparisgrandest.fr

Accusé de réception en préfecture
 063-20008790-20221213-C12022-12-13-14-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2022
 Date de réception préfecture : 22/12/2022



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU la délibération CT2021/12/14-16 adoptant le règlement du service d'assainissement sur le territoire de Grand Paris Grand Est,

VU l'avis d'enquête publique du 14 novembre 2022 au 23 décembre 2022 unique relatif aux demandes d'autorisation environnementale, d'autorisation de défrichement, de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats sur le terrain du fort de Vaujours présentées par la société PLACOPLATRE afin de permettre l'exploitation, pour une durée de trente ans, d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours (communes de Vaujours et de Coubron) et de modification de l'arrêté interpréfectoral n° 05 DAI 21C 173 du 22 septembre 2005 instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) sur les communes de Vaujours, Coubron et Courtry,

CONSIDERANT que la société Placoplâtre a pour projet d'exploiter une carrière de gypse destinée à la fabrication de produits à base de plâtre les communes de Vaujours et Coubron,

CONSIDERANT que la société Placoplâtre a déposé le 23 septembre 2019 plusieurs demandes visant à autoriser pour une durée de 30 ans l'exploitation, conformément à la réglementation des installations classées pour l'environnement,

CONSIDERANT que l'Etablissement public territorial est notamment appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation au titre de sa compétence en matière d'assainissement et dans le cadre de l'enquête publique,

CONSIDERANT les incertitudes en termes de santé publique pour les populations riveraines de ce site d'exploitation à ciel ouvert,

CONSIDERANT l'absence de garanties données par l'Etat en termes de santé publique pour les populations riveraines dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert,

Après en avoir délibéré,

- 7 abstentions : BARTH Franck, BLUTEAU Jean-Michel (pouvoir de CEDECIAS Arlette), FITAMANT Alain, LEMOINE Xavier, SARDA Patrick (pouvoir de GAUTHIER Christine), SCHUMACHER Alain ;
- 1 vote contre : BAILLY Dominique ;
- 51 votes pour ;

EMET un avis défavorable à l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur les communes de Vaujours et de Coubron.

DIT qu'en cas de délivrance de l'autorisation d'exploiter, l'Etablissement Public Territorial demande que :

EPT Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand

T. 01 41 70 39 10

grandparisgrandest.fr
Accusé de réception en préfecture
093-20008760-20221213-C172022-12-13-14-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
CLICHY-SOUS-BOIS - COBRON - GAGNY - GOURNAY-SUR-MAINE - LE BAINEY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS - LIVREY-GARÇAN - MONTFERMEIL - NOUILLY-PLAISANCE
NOUILLY-SUR-MAINE - NOISY-LE-GRAND - NOISY-SOUS-BOIS - VAILLORES - VILLEMOMBLE

- Le rejet des eaux de ruissellement de la société PLACOPLÂTRE fasse l'objet d'une convention de déversement dans le réseau public d'assainissement ;
- Les informations relatives au suivi de la qualité du rejet des eaux de ruissellement soient transmises au gestionnaire du réseau d'assainissement selon les modalités définies dans la future convention de rejet ;
- La qualité des eaux de ruissellement rejetées au réseau public d'assainissement soit conforme au règlement du service public d'assainissement de l'EPT Grand Paris Grand Est, notamment pour les métaux lourds, et ne comporter aucune trace de radioactivité.

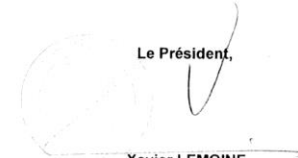
DEMANDE que Grand Paris Grand Est soit étroitement associé à toutes les mesures de surveillance et de contrôle des possibles pollutions du site et dispose d'un représentant au sein de la Commission de Suivi du Site (CSS) et au sein de la Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS).

DEMANDE au Président de transmettre à la commission d'enquête l'avis et les remarques émis par l'EPT Grand Paris Grand Est.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 13/12/2022.

Affiché - Notifié le 22 DEC. 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Le Président,

Xavier LEMOINE

EPT Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand

T. 01 41 70 39 10

grandparisgrandest.fr

Accusé de réception en préfecture
093-20058790-20221213-C12022-12-13-14-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique																			Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
	Concertation amont																			
	Pertinence projet & projets alternatifs																			
	Risques radiologiques résiduels																			
	Risques pyrotechniques résiduels																			
	Impacts sur les eaux																			
	Impacts sur le sol et le sous-sol																			
	Impacts sur la biodiversité																			
	Impacts sur le paysage																			
	Impacts sur les déplacements																			
	Défrichement et mesures ERC																			
	Nuisances liées à l' exploitation																			
	Risques industriels (ICPE)																			
	Bilan carbone et GES																			
	Modification - servitudes publiques																			
	Dérogation aux espèces protégées																			
	Autres problématiques																			
	Hors sujet																			
Favorable																				
Défavorable																				
Neutre ou non exprimé																				
Commune de Chelles																				
Obs 1	X		X			X													X	<p><u>M. A.B. résident à Chelles</u></p> <p><u>Contexte hydrologique</u></p> <p>« Le fort de Vaujours surplombe d'environ 100 mètres la Marne sur la rive droite .../... » Cf. dossier d'enquête- demande de modification des servitudes d'utilité publiques, page 21, chapitre B.3.2.</p> <p><u>Mon inquiétude</u></p> <p>L'exploitation en carrière à ciel ouvert, ou en galeries souterraines, risque d'impacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A ciel ouvert, les eaux de ruissellement qui se chargeraient « d'impuretés » qui seraient rejetées dans le ru de Chantereine qui se jette dans la Marne - En galeries souterraines, la « pollution » des nappes phréatiques qui pour certaines alimentent également la Marne. <p>A noter que des « essais militaires » d'explosions souterraines sur le site du fort ont probablement impacté le sous-sol, selon la profondeur des forages ...dont l'emplacement m'est inconnu.</p>
Obs 2	X		X						X										X	<p><u>M. S.F. résident à Chelles</u></p> <p>- Dans le dossier « Etude d'impact/ volet paysager » page 84, rubrique C.2.3., un schéma explicatif aurait été intéressant.</p> <p>- A quelles nuisances (circulation poids lourds) éventuelles faut-il s'attendre sur le quartier des Coudreaux lors du remblayage sur site après la fin de l'exploitation ?</p>
Obs 3	X					X													X	<p><u>Mme B. résident à Chelles</u></p> <p>La carrière de gypse de « Vaujours » risquant d'impacter le fleuve « la Marne », il eut été judicieux de faire figurer sur la carte du rayon d'affichage la proximité du fleuve.</p>
Obs 4	X																		X	<p><u>DSI [direction service informatique] mairie de Chelles</u></p> <p>Contrainte des modalités d'accueil du citoyen :</p> <p>La tablette est présentée sur un pied qui impose de devoir percer un bureau ou une table pour être sécurisée.</p> <p>En l'état actuel des choses, effectuer ce genre de manipulation sur du mobilier n'est malheureusement pas envisageable.</p> <p>Il serait pertinent de pouvoir trouver une autre solution de sécurisation car ce type d'équipement attire la convoitise.</p>
Obs 5			X																X	<p><u>Délibération du conseil municipal de Chelles</u></p>



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
TORCY

Commune de
CHELLES

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Le mardi 13 décembre 2022 à 18h30, les Membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués en séance le 7 décembre 2022, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Étaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, M. Philippe Maury, Mme Céline Netthavongs, M. Jacques Philippon, M. Benoît Breyse, Mme Annie Ferri, M. Guillaume Ségala, M. Frank Billard, Mme Laëtitia Millet, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Gildas Cosson, M. Pierre-Jean Darmanin, Mme Nathalie Dubois, M. Isidore Zossoungbo, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy, Mme Alizata Diallo, M. Raphaël Labreuil, Mme Patricia Lavorata, Mme Lydie Autreux, M. Hervé Agbessi, Mme Lucia Pereira, M. Alain Coudray, M. Eric Banette, Mme Vanessa Lébéka.

Ont remis pouvoir :

Mme Angéla Avond à M. Stéphane Bossy, Mme Ingrid Cailis-Brandl à Mme Céline Netthavongs, M. Christian Couturier à Mme Nicole Saunier, Mme Cendrine Laniray à M. Jacques Philippon, Mme Martine Broyon à M. Guillaume Ségala, Mme Héliène Herbin à M. Philippe Maury, M. Sylvain Pledel à M. Laurent Dilouya, Mme Caroline Agletiner-Blakely à Mme Annie Ferri, M. Cédric Lassau à M. Benoît Breyse, M. Yann Garaud à M. Frank Billard, Mme Elise Blin à Mme Laëtitia Millet, Mme Carole Devillière à Mme Lucia Pereira, M. Karim Mekrez à Mme Patricia Lavorata, Mme Lydie Béréziat à Mme Alizata Diallo.

Absents :

M. Salim Drici, M. Olivier Gil, Mme Béatrice Troussard.

Secrétaire de séance : Raphaël LABREUIL

25) OBJET : ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE MODIFICATION D'ARRÊTÉ DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ PLACOPLÂTRE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE : AVIS DE LA VILLE DE CHELLES

Mairie de Chelles

1 Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex 1

25) OBJET : ENVIRONNEMENT - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE MODIFICATION D'ARRÊTÉ DE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉES PAR LA SOCIÉTÉ PLACOPLÂTRE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE : AVIS DE LA VILLE DE CHELLES

La société Placoplâtre exploite des carrières de gypse pour les besoins d'approvisionnement de son usine à Vaujours. Elle a acquis dans ce but des terrains sur les communes de Coubron, Courtry et Vaujours. Le site d'exploitation actuel du Bois de Bernouille, en Seine-Saint-Denis sera épuisé en 2027 environ. Le gypse et notamment la butte de l'Aulnaie, qui est un des gisements régionaux, font partie des ressources d'enjeu national et européen inscrits dans le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), utilisés notamment pour la construction.

Dans le cadre de la poursuite de l'approvisionnement de l'usine de Vaujours, la société Placoplâtre a déposé, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

- une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation, sur 30 ans, d'une carrière sur les communes de Coubron et de Vaujours,
- une étude d'impact du projet sur le périmètre de la demande d'autorisation environnementale étendu au site de Courtry.

Placoplâtre demande en outre une modification de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) prise suite à l'abandon du site du centre CEA de Vaujours situé sur les communes de Coubron, Courtry et Vaujours, par arrêté inter préfectoral du 22 septembre 2005.

L'arrêté inter-préfectoral n°2022-2863 portant « ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplâtre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours » a été pris le 13/10/2022

Conformément au Code de l'environnement, la Ville de Chelles est appelée à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et celui-ci ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans un délai de quinze jours à compter de la clôture de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroule du 14/11/2022 au 23/12/2022.

Le périmètre d'étude d'impact comprend 63ha avec une partie du site sur la commune de Courtry (20ha). En revanche, les périmètres de demande et d'extraction ne sont pas localisés que sur les communes de Coubron et de Vaujours, sur une surface de 43ha.

Le projet permet de poursuivre l'approvisionnement en plâtre, nécessaire pour répondre aux enjeux de construction, de rénovation énergétique. Les filières de recyclage ne sont pas suffisamment développées. L'exploitation en sous-sol limiterait beaucoup le volume excavé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (42 voix pour)
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2022-2863 du 13 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplatre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours,

Vu l'avis défavorable formulé par la CA Paris-Vallée de la Marne le 8 décembre 2022,

Vu l'avis défavorable formulé par la Ville de Courtry le 9 décembre 2022,

Considérant que l'enquête publique se tient du 14 novembre 2022 au 23 décembre 2022,

Considérant que les Conseils municipaux des communes concernées par le périmètre de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Considérant que cette exploitation sera source de nuisances pour les populations,

Considérant que la Ville de Chelles partage les motifs ayant conduit la CA Paris-Vallée de la Marne et la Ville de Courtry à formuler un avis défavorable,

PREND ACTE de l'Etude d'Impact Environnementale et du projet de modification de l'arrêté inter-préfectoral portant Servitude d'Utilité Publique,

DONNE un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale et de modification de d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société Placoplatre pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE

POUR EXTRAIT CONFORME

Conseillers en exercice : 45
Conseillers présents : 28
Conseillers représentés : 14

Pour : 42
Contre : 0
Abstentions : 0



Prise RABASTE,
Maire de Chelles


Raphaël LABREUIL,
Secrétaire de séance

Reçu en Préfecture de Seine-et-Marne le 14 décembre 2022
Identifiant de télétransmission : 077-217701085-20221213-123713-DE-1-1
Affichée le 20/12/22

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique																			Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
	Concertation amont																			
	Pertinence projet & projets alternatifs																			
	Risques radiologiques résiduels																			
	Risques pyrotechniques résiduels																			
	Impacts sur les eaux																			
	Impacts sur le sol et le sous-sol																			
	Impacts sur la biodiversité																			
	Impacts sur le paysage																			
	Impacts sur les déplacements																			
	Défrichement et mesures ERC																			
	Nuisances liées à l' exploitation																			
	Risques industriels (ICPE)																			
	Bilan carbone et GES																			
	Modification - servitudes publiques																			
	Dérogation aux espèces protégées																			
	Autres problématiques																			
	Hors sujet																			
Favorable																				
Défavorable																				
Neutre ou non exprimé																				
Commune de Claye-Souilly																				
Obs1	X					X													X	<u>Mme LOPEZ Mireille – présidente ADENCA (Association de Défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses environnement)</u> Contenu idem au mail 17 déposée sur le registre dématérialisé
Commune de Clichy-sous-Bois																				
NEANT																				
Commune de Coubron																				
Obs 1											X								X	<u>Mme M.</u> Je suis contre le projet de carrière à ciel ouvert. Risque de pollution non quantifiée à ce jour. De bruits et poussières
Obs 2						X	X					X					X		X	<u>M. B. G.</u>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						<p style="text-align: right;">Coubron le 08 Décembre 2022</p> <p>Courrier a Monsieur le représentant du ministre chargé de l'Industrie.</p> <p>Objet : Exploitation à ciel ouvert du GYPSE par la société PLACOPLATRE de Vaujours sur les communes de COUBRON, LIVRY-GARGAN et VAUJOURS, cette entreprise est spécialisée dans la fabrication de plâtres, enduits et de mortiers.</p> <p>Pour mémoire, un Fontis s'est déclaré sur l'étang «Virginie» se vidant de toute son eau.</p> <p>Deux autres Fontis avaient été identifiés en 1987 et 2008, des travaux de forage et d'injection de COULIS avaient été menés jusqu'à 2012.</p> <p>L'AEV rappelle également avoir mené en 2010, une campagne de reconnaissance géothermique et géophysique permettant de vérifier l'absence de vide souterrain de grande ampleur sur ce même Secteur.</p> <p>Travaux de forages et d'injection de COULIS avaient été menés jusqu'en 2012.</p> <p>-Il y aura-t-il un stockage de TNT ?</p> <p>-J'attire l'attention sur le fait que je trouve qu'il y a de la poussière à Coubron particulièrement dans les habitations ?</p> <p>-Je demande une radiographie des poumons, pour chaque Coubronnois, ensuite tous les 10 ans, je suis conscient, que PLACOPLATRE procure des Emplois, mais pas au détriment de la Santé.</p> <p>-Pour mémoire : nouveau Code Pénal, Chapitre V des atteintes à la dignité de la personne. Chapitre VI Des atteintes à la Personnalité.</p> <p>-L'article 223-7 du code Pénal du chef de mise en danger de la vie d'autrui.</p> <p>Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessous j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y Retrancher.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Monsieur GONTHIER Bernard</p> <p>Ancien Conseiller Municipal spécial, Délégué à la Sécurité.</p> <p>Ancien Correspondant Défense.</p> <p>Ancien c.r.c.</p> <p>Ancien Président des anciens Combattants d'A.F.N.</p> </div>	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
	Obs 3		X						X										X				<u>M.B.L.</u> Je suis pour le projet de l'exploitation à ciel ouvert par Placoplatre. C'est selon moi la seule solution pour dépolluer le terrain au-dessus et rendre ainsi dans 30 ans un espace naturel non pollué. Sous condition d'un suivi régulier avec des réunions programmées avec les communes et les associations pour faire un rapport de son évolution. Avec la possibilité comme évoqué lors des réunions d'essayer de garder une trace historique de ce fort pour les générations futures. Concernant le recyclage du (plâtre (Placoplatre utilise 20% de plâtre en recyclage), peut-être voir l'installation de bennes spéciales de déchets de plâtre dans les déchèteries du secteur "une prime reprise pour inciter les professionnels à le ramener à Placoplatre.
	Obs 4			X			X												X				<u>M. M. G.</u> Je suis pour une exploitation à ciel ouvert sous conditions. Contrôle par des organismes d'Etat, contrôle par une société désignée par avis de la commission de suivi. Examen des terres et recyclage des terres polluées. En cas de dépollution du site par l'Etat comment seront effectuée les extractions des terres ? Réunion annuelle de la commission municipale " carrière " regroupant élus, associations locales et Placoplatre. Cette commission se réunissait, mais plus, depuis plusieurs années. Je suis pour la disparition de la friche actuelle.
	Obs 5																		X				<u>M. B. G.</u> Je suis pour une exploitation à ciel ouvert à Coubron.
	Obs 6			X	X												X			X			<u>Délibération du Conseil Municipal de Coubron</u>



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

N° 22/044

Date de convocation
2 Décembre 2022
Date d'affichage
8 Décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

Nombre de conseillers
En exercice
Présents
Pouvoirs
Votants

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 19h00.

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE,
Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjointes,
Pascal COMMEAUX, Martine BOUVET, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux
Délégués,
Pascale COLTIER, Alain PAPIN, Sandrine STENECK, Carine MARY, Benjamin TOUITOU,
Francis NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers
Municipaux

Objet :

**AVIS DE LA COMMUNE DE
COUBRON SUR LE DOSSIER
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE AYANT POUR OBJET
UNE DEMANDE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE ET DE
MODIFICATION D'ARRÊTÉ
DE SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE PRÉSENTÉE PAR
PLACOPLATRE POUR
L'EXPLOITATION DU GYPSE
SUR LA FOSSE D'AIGUISY ET
LE FORT DE VAUJOURS**

Absents excusés représentés :

Patrick VERGE donne pouvoir à Claude SPIQUEL
Willy KLEIN donne pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE
Evelyne GUERIN donne pouvoir à Roselyne BRUNON
Maryse FLECHE donne pouvoir à Joël LEFEVRE
Jacques PLAISANT donne pouvoir à Pascal COMMEAUX
Manon HELARY donne pouvoir à Ludovic TORO
Celine KONIGSBAUER donne pouvoir à Mélanie LE SAUTER
Kenza LHAMZI donne pouvoir à Céline RUVA

Claude SPIQUEL est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

La société PLACOPLATRE a déposé en septembre 2019 plusieurs demandes visant à autoriser pour une durée de trente ans l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien Fort de Vaujours, implantée sur les communes de Coubron et Vaujours.

La demande d'autorisation environnementale, présentée au titre des articles L 181-1 et suivants du Code de l'Environnement, s'accompagne de quatre demandes connexes nécessaires au déploiement des activités de la future carrière :

- une demande d'autorisation pour le rejet des eaux de ruissellement au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LOTA),

Vote :

3 abstentions (Mr Jean-Claude MATHIAS, Mme Roselyne BRUNON et Mme Evelyne GUERIN)

- une demande d'autorisation de défrichement portant sur une superficie de 5,65 ha,
- une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leur habitat pour 7 espèces de chiroptères, 23 espèces d'oiseaux (avifaune nicheuse) et 2 espèces de mammifères terrestres,
- une demande de modification de l'arrêté interpréfectoral des préfets de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne n°05-DAJ 2IC 173 du 22 septembre 2005 instituant des servitudes d'utilité publique sur le terrain du Fort de Vaujours.

Par arrêté interpréfectoral n°2022-1347 en date du 10 novembre 2022 modifiant l'arrêté n°2022-2863 du 13 octobre 2022, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours).

L'enquête publique unique (régie par le code de l'environnement et le code forestier) se déroule du lundi 14 novembre 2022 au 23 décembre 2022 soit pendant 40 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Sevan, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte (Seine-Saint-Denis), Chelles, Claye-Souilly, Courtry, Le Pin, Mitry-Mory, Villeparisis et Villevaudé (Seine-et-Marne).

Le dossier complet sous format papier et numérique ainsi que le registre d'enquête sont mis à disposition en Mairie de Coubron au service Urbanisme pendant toute la durée de l'enquête. Un registre numérique est également disponible sur les sites des Préfectures de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure sera prise par arrêtés conjoints des préfets de la Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne. Il s'agira :

- soit d'un arrêté d'autorisation environnementale et/ou d'un arrêté de modification des servitudes d'utilité publique, assortis du respect de prescriptions le cas échéant, pris au titre du code de l'environnement,
- soit d'un refus d'autorisation et d'un refus de modification des servitudes d'utilité publique.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le projet de la société Placoplatre consiste en l'exploitation d'une carrière de gypse, destinée à la fabrication de produits à base de plâtre. Cette exploitation se déroulera à ciel ouvert, à partir de la carrière existante d'Aiguisy. De plus, elle concernera les terrains de l'ancien fort de Vaujours, aujourd'hui en cours de démolition. Cette exploitation transformera la friche industrielle du site du fort de Vaujours en exploitation de carrière de gypse puis restituera à terme un espace naturel et paysager.

L'exploitation est envisagée en deux phases, sur deux périmètres :

- Un périmètre ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement), d'environ 43 ha, sur les territoires communaux de Vaujours et de Coubron. Ce périmètre englobe l'ancienne carrière d'Aiguisy, un secteur naturel boisé et la partie du fort de Vaujours située dans le département de Seine-Saint-Denis. L'exploitation de cette 1^{re} phase est sollicitée pour 30 ans dans la présente demande d'autorisation environnementale.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON N° 22/044

Ce périmètre reprend le périmètre de l'ancienne carrière dite d'Aiguisy et un secteur à l'Est de celle-ci, au sein de l'emprise du Fort de Vaujours, ainsi qu'à l'Ouest, pour remblayer partiellement d'anciens cavages.

• Un périmètre d'étude qui s'étend sur 20 ha supplémentaires, et sera envisagé ultérieurement. Ce périmètre comprend le périmètre ICPE décrit ci-dessus ainsi qu'une partie du fort de Vaujours situé sur la commune de Courtry, dans le département de la Seine-et-Marne.

Ces 20 ha correspondent à la poursuite de l'exploitation du gypse situé dans l'emprise Sud du site du fort de Vaujours et appartiennent à la société Placoplatre.

L'objectif de production de la carrière de Vaujours-Guisy est en moyenne de 460 000 t/an de gypse. Les réserves identifiées sont les suivantes :

- dans le périmètre de la demande : environ 7,4 millions de tonnes de gypse (découverte d'environ 5 308 000 m³) ;
- dans le périmètre d'étude : environ 16,9 millions de tonnes de gypse (découverte d'environ 13 063 000 m³).

Les différentes étapes de l'exploitation se dérouleront de la manière suivante :

- Défrichage des espaces concernés par le projet (hors fosse d'Aiguisy et fort de Vaujours) ;
- Découverte du gisement ;
- Extraction du gypse, par tirs de mines ou par abattage mécanique ;
- Station de concassage et transport du gypse vers l'usine de Vaujours ;
- Remblayage coordonné avec les matériaux du site et des matériaux extérieurs ;
- Végétalisation des terrains après remblayage.

La finalisation de cette extension d'exploitation est à horizon de 60 ans.

En application du II de l'article L.181-10 et de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

La présente délibération sera annexée au registre d'enquête publique déposé en mairie de Coubron.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7 ;

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Forestier,

VU l'arrêté interpréfectoral des préfets de Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis n°05 DAI 21C du 22 septembre 2055 instaurant des servitudes d'utilité publique à la suite de la demande d'abandon du site du fort de Vaujours sur les communes de Courtry, Coubron, et Vaujours,

VU l'arrêté préfectoral n°74-1507 du 14 octobre 1974 autorisant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert sur les terrains non boisés compris dans la partie du périmètre situé au nord du CD 129 et à l'est du chemin de Coubron à Vaujours,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1937 du 18 juillet 2019 portant mise en demeure de la société PLACOPLATRE de régulariser la situation de la fosse d'Aiguisy sur les communes de Coubron et Vaujours,

VU l'arrêté préfectoral n°2021-3563 du 17 décembre 2021 levant l'arrêté préfectoral n°2019-1937 du 18 juillet 2019,

VU l'arrêté préfectoral n°2021-3562 du 17 décembre 2021 imposant à la société PLACOPLATRE des prescriptions complémentaires encadrant la remise en état et la surveillance géotechnique de la fosse d'Aiguisy, située sur les communes de Coubron et Vaujours,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2022-2863 du 13 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours),

VU l'arrêté interpréfectoral n°2022-1347 en date du 10 novembre 2022 modifiant l'arrêté n°2022-2863 du 13 octobre 2022 porte l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron et de Vaujours (fosse d'Aiguisy – fort de Vaujours),

VU le dossier d'enquête publique,

VU l'avis délibéré n° APJIF -2022-051 en date du 13 juillet 2022 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale d'Île de France,

VU la réunion publique organisée le 6 décembre 2022 à Vaujours, par le Commissaire Enquêteur, en présence des 6 commissaires enquêteurs, des élus locaux, des habitants, de PLACOPLATRE, en soulignant l'absence des services de l'Etat,

VU la séance du Conseil du Territoire Grand Paris Grand Est en date du 13 décembre 2022,

VU la présentation du projet par PLACOPLATRE,

CONSIDERANT la nécessité que l'Etat, qui était le vendeur et le pollueur du site, atteste qu'il n'y a aucun risque en termes de santé publique pour les populations riveraines de ce site et notamment pour les Coubronnois dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert,

CONSIDERANT en effet que les études sur l'impact sanitaire n'ont pas été réalisées par l'Etat mais par la société exploitante du site, à savoir PLACOPLATRE,

CONSIDERANT pourtant que seul l'Etat a pouvoir et compétence en matière de santé publique,

CONSIDERANT qu'un avis favorable ne pourrait donc être rendu qu'à la condition que l'Etat établisse formellement, par correspondance signée des Préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, ou par l'Agence Régionale de Santé, l'absence de tout danger en termes de santé publique d'une exploitation à ciel ouvert pour les populations riveraines du site,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON N° 22/044

CONSIDERANT l'absence d'engagement de l'Etat sur ce point à ce jour,

CONSIDERANT les enjeux en termes de santé publique,

ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur Ludovic TORO, Maire,

APRES EN AVOIR DEUBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DIT que la commune émet un avis **DEFAVORABLE** au projet de la société PLACOPLATRE de demande d'autorisation d'exploiter, pour une durée de 30 ans, une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours assortie d'une demande d'autorisation pour le rejet des eaux de ruissellement au titre de la loi sur l'eau, d'une demande d'autorisation de défrichement, d'une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leur habitat, ainsi que d'une demande de modification de l'arrêté interpréfectoral instituant des servitudes d'utilité publique sur le terrain du fort de Vaujours.

PRECISE que si l'Etat atteste formellement, par correspondance signée des Préfets de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, ou par l'Agence Régionale de Santé, l'absence de tout danger en termes de santé publique d'une exploitation à ciel ouvert pour les populations riveraines du site, la commune donnera un avis **FAVORABLE**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 15 décembre 2022

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO



Accusé de réception - Université de l'intérieur

095-219300199-20221215-22-044-CE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 15/12/2022

Affichage 15/12/2022

Pour l'actes certifié exécutoire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON N° 22/044

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
Obs 7	X		X	X	X		X	X				X									X	<p>Association Coubron environnement ADSBB CA de Coubron Environnement</p> <p>COUBRON ENVIRONNEMENT ABESBB association de Défense de l'Environnement et de Sauvegarde du Bois de Bernouille 1 allée du muguet 93470 COUBRON</p> <p>A l'attention de la commission d'enquête sur le projet Placoplatre /</p> <p>RAPPEL POUR INFORMATION</p> <p>Coubron Environnement (anciennement ADSBB), après avoir mené la lutte contre la S. A.M.C puis Placoplatre a obtenu l'exploitation en cavage du site de Bernouille et la préservation d'un espace naturel non pollué s'est ensuite préoccupé de l'évolution et plus particulièrement des risques sanitaires du Fort de Vaujours.</p> <p>Dès 1998 lors du départ du C.E.A. notre association avait, avec d'autres partenaires et à la suite de la publication d'informations par un médecin dénonçant une augmentation des cancers de la thyroïde, obtenu la création d'un groupe de travail composé essentiellement de médecins des DDAS 77 et 93, de la Direction du Travail, du CEA et de l'Institut de veille sanitaire.</p> <p>L'étude de ce groupe a porté sur 2473 personnes employées entre 1955 et 1995, elle a conclu à une sous-mortalité toutes causes et par tumeur pour les hommes et un taux de décès par cancer pour les femmes comparable aux données de la population générale. Quant au cancer de la thyroïde le groupe a considéré qu'il n'était pas consécutif au Fort de Vaujours mais à Tchernobyl.</p> <p>Depuis 2000 nous sommes présents à la Commission de Suivi et nous avons participé à quasiment toutes les commissions préfectorales, départementales, locales ainsi qu'aux analyses effectuées sur le site.</p> <p>Les associations ont ainsi obtenu qu'elles désignent la société chargée de contrôler les activités de Placoplatre.</p> <p>A noter qu'une Commission de Suivi municipale avait été créée et devait réunir municipalité, associations et Placoplatre. Celle-ci n'a pas été réunie par la commune depuis plus de 10 ans.</p> <p>Après une nouvelle demande des associations, l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire, après analyses, concluait en 2011 à l'absence de risque d'exposition des personnes.</p> <p>En 2012 une étude conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Île de France publiait des chiffres alarmant rapportant un taux de cancer enregistrés au voisinage du site. L'Agence de Santé a tenu à préciser que ces données avaient fait l'objet d'une interprétation erronée.</p> <p>Lors de chaque Commission de Suivi Coubron Environnement a demandé au représentant de l'Autorité de Sécurité Nucléaire si la population et les ouvriers encouraient un risque sanitaire ; réponse : AUCUN.</p> <p>Depuis le rachat du site de Vaujours par la Société Placoplatre la position de Coubron Environnement n'a pas varié, nous souhaitons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la disparition de la friche - la détection de toute pollution éventuelle et qu'il y soit remédié - une exploitation sans risque pour les riverains et les salariés - obtenir une zone publique herbacée et arborée qui pourrait être rétrocédée à une collectivité. <p>Dans le cadre des travaux réalisés et en cours et dans le souci d'assurer la meilleure protection des ouvriers du site et des riverains nous avons demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la poursuite des mesures radiologiques avec le contrôle de la tierce expertise et des visites inopinées de l'Autorité de Sécurité Nucléaire afin de vérifier le respect du protocole. - la dépollution pyrotechnique du site, le Fort ayant été utilisé pour stocker des 	

- munitions. Ce diagnostic se doit d'être poursuivi,
- que la démolition des bâtiments et du Fort Central effectuée de manière à éviter tout dégagement de poussières et les gravats soient analysés afin de vérifier leur pollution et évacués si besoin dans des filières de traitement spécialisées.
- que le désamiantage des bâtiments soit réalisé par du personnel qualifié.
- que les déchets soit acheminés vers des filières adéquates.
- le contrôle par des fonctionnaires de l'Inspection du Travail de toutes ces opérations.

Coubron Environnement, dans le cadre de la Commission de Suivi du Fort de Vaujourns, s'est uniquement préoccupé des risques pour la population et les salariés du site. En effet, nous avons considéré que tel devait être notre objectif.

Par l'intermédiaire de notre publication « Fer de Lance », distribuée à l'ensemble de la population, nous avons pu être les seuls à rédiger des compte-rendus de toutes les réunions de la Commission de Concertation et de Suivi du Fort de Vaujourns.

Les habitants de notre ville n'ont pas été informés de cette enquête publique ; des résidents de rues n'ont pas reçu le tract annonçant.
Aucun débat n'ayant eu lieu sur ce thème de puis de nombreuses années exceptés lors des assemblées générales de notre association nous trouvons pour le moins surprenant que des responsables d'associations puissent se faire les porte-paroles des riverains du site sans les consulter.

Aujourd'hui le projet de Placoplatre qui vise à exploiter le gypse contenu dans le sous sol à ciel ouvert voit une autre proposition se dégager à savoir l'exploitation du gypse en cavage.

PROJET PLACOPLATRE OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ACTUELLE

Toujours préoccupés des risques pour la population et les salariés, nous faisons part ci-dessous des avantages et inconvénients des deux projets éventuels :

Projet en cavage

- le site ne sera pas dépollué, certains préconisent l'enfouissement sous 50 cm de terre l'ensemble du secteur. C'est ignorer le ruissellement qui fera que dans quelques années la pollution si pollution il y a pourra réapparaître constituant un risque sanitaire pour la population
- la friche demeurera à toujours interdite au public.
- les camions seront nombreux à circuler pour combler le cavage.
- les méthodes d'exploitation sont différentes (utilisation d'explosifs comme à Bernouille)
- des affaissements de terrain peuvent se produire en effet le comblement de l'exploitation en cavage laisse un vide de 10 à 15 cm.
- rappelons que le gypse ne peut être contaminé par des eaux de ruissellement en effet au contact de ce liquide il se dissout nous en avons la preuve avec la rue du Bois de Bernouille.

Projet à ciel ouvert

- Circulation des camions : elle serait quasiment nulle car les terres non polluées seraient acheminées en interne pour remblayer l'exploitation actuelle

Nos demandes

- Analyse des terres extraites pour atteindre le gypse devront avant d'être déposée dans la carrière proche. Les carottages proposés par Placoplatre ne nous semblent pas suffisants et nous

- munitions. Ce diagnostic se doit d'être poursuivi,
- que la démolition des bâtiments et du Fort Central effectuée de manière à éviter tout dégagement de poussières et les gravats soient analysés afin de vérifier leur pollution et évacués si besoin dans des filières de traitement spécialisées.
- que le désamiantage des bâtiments soit réalisé par du personnel qualifié.
- que les déchets soit acheminés vers des filières adéquates.
- le contrôle par des fonctionnaires de l'Inspection du Travail de toutes ces opérations.

Coubron Environnement, dans le cadre de la Commission de Suivi du Fort de Vaujours, s'est uniquement préoccupé des risques pour la population et les salariés du site. En effet, nous avons considéré que tel devait être notre objectif.

Par l'intermédiaire de notre publication « Fer de Lance », distribuée à l'ensemble de la population, nous avons peut être été les seuls à rédiger des compte-rendus de toutes les réunions de la Commission de Concertation et de Suivi du Fort de Vaujours.

Les habitants de notre ville n'ont pas été informés de cette enquête publique ; des résidents de rues n'ont pas reçu le tract l'annonçant.
Aucun débat n'ayant eu lieu sur ce thème de puis de nombreuses années exceptés lors des assemblées générales de notre association nous trouvons pour le moins surprenant que des responsables d'associations puissent se faire les porte-paroles des riverains du site sans les concerter.

Aujourd'hui le projet de Placoplatre qui vise à exploiter le gypse contenu dans le sous sol à ciel ouvert voit une autre proposition se dégager à savoir l'exploitation du gypse en cavage.

PROJET PLACOPLATRE OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ACTUELLE

Toujours préoccupés des risques pour la population et les salariés, nous faisons part ci-dessous des avantages et inconvénients des deux projets éventuels :

Projet en cavage

- le site ne sera pas dépollué, certains préconisent l'enfouissement sous 50 cm de terre l'ensemble du secteur. C'est ignorer le ruissellement qui fera que dans quelques années la pollution si pollution il y a pourra réapparaître constituant un risque sanitaire pour la population
- la friche demeurera à toujours interdite au public.
- les camions seront nombreux à circuler pour combler le cavage.
- les méthodes d'exploitation sont différentes (utilisation d'explosifs comme à Bernouille)
- des affaissements de terrain peuvent se produire en effet le comblement de l'exploitation en cavage laisse un vide de 10 à 15 cm.
- rappelons que le gypse ne peut être contaminé par des eaux de ruissellement en effet au contact de ce liquide il se dissout nous en avons la preuve avec la rue du Bois de Bernouille.

Projet à ciel ouvert

- Circulation des camions : elle serait quasiment nulle car les terres non polluées seraient acheminées en interne pour remblayer l'exploitation actuelle

Nos demandes

- Analyse des terres extraites pour atteindre le gypse devront avant d'être déposée dans la carrière proche. Les carottages proposés par Placoplatre ne nous semblent pas suffisants et nous

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
																						<p>préconisons la présence d'un tapis sur lequel les terres seraient analysées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des terres polluées par des sociétés spécialisées • Extraction du gypse par d'autres moyens que par des explosifs et maîtrise des poussières • Désignation, après avis de la Commission de Suivi, d'un organisme indépendant chargé de vérifier le déroulement de l'exploitation. • Respect du souhait des ouvriers de Placoplatre que nous avons rencontré. • Contrôles par des organismes d'État (CEA, IRSN, Direction du travail ...) pour vérifier le respect du protocole • Remblaiement du site par des terres nobles • Réintégration des espèces rares actuellement présentes sur le site après l'exploitation • Réalisation d'un espace arboré et herbacé avec des espèces locales et remise en état des zones humides • Rétrocession à une collectivité publique au terme de l'exploitation et ouverture au public. • Préservation de la porte du Fort ainsi que les traces laissées par les soldats dans un espace dédié. adapté. <p>Nous tenons à faire remarquer que la comparaison Bernouille/Vaujourns (que des associations nous font régulièrement) ne se justifie pas ; Bernouille concernait un site de surface non pollué alors que Vaujourns l'est ; Ce qui explique notre position.</p> <p>Nous vous remercions de votre attention quant à nos remarques et demandes.</p> <p style="text-align: right;">Le CA de Coubron Environnement</p>
	Obs 8											X									X	M.B.J.C. Informations reçues. Inquiétudes sur d'éventuelles nuisances pollution et bruit. Dépréciation du prix de l'immobilier.
	Obs 9			X	X							X					X				X	M. J. V.

Enquête Bois de Guisy.

Exploitation à ciel ouvert: un risque

Risque d'exposition de la population à des particules inconnus potentiellement radioactives dû à l'exploitation du site pendant 50 ans par le CEA.

Les documents sont classés secret défense donc pas de certitudes sur la pollution des sols et donc des effets en cas de terrassement et le l'enlèvement des terres.

-Le principe de précaution doit s'impose!!!

-La préfète de Seine et Marne et le préfet de Saine Saint Denis doivent prendre leur décision « en bon père de famille » et protéger les populations d'un bassin d'environ 50 000 habitants car les risques sont inconnus et la balance se fait au bénéfice de la Sté Placoplatre sur l'aspect financier.

- Pour mémoire en 2012 pendant une dizaine de jour, les sapeurs pompiers sont intervenus sur le site du CEA avec des combinaisons NBC ce qui accrédite la dangerosité du site.

-L'état est responsable de l'état du site via l'activité du CEA et donc comme le prévoit la constitution il est encore responsable à ce jour! Des jurisprudences comme le sang contaminé et l'amiante pour ne citer que ces deux exemples démontre que l'état n'agit pas toujours dans l'intérêt de la population et de l'environnement.

-Tout comme la bataille du « Bois de Bernouille de Coubron » qui a duré une dizaine d'année à la fin des années 80, elle démontre qu'il est possible de trouver un compromis dans l'intérêts des deux parties pour la population voisine du site et Placo par le maintient des emplois et la pérennisation d'une partie de la matière première nécessaire au fonctionnement du site de Vaujourn, serte avec moins d'année que ne souhaite la direction de Placo.


-Dernier éléments très importants c'est la proximité immédiate d'un nombre important de d'habitants situé au centre ville de Courtry à environ 525 mètres à vol d'oiseau du site.
L'autorité administrative a d'ailleurs autorisée la construction de plusieurs ensembles immobilier en 2017.

Placoplatre confirme dans son projet la possibilité de tirs de mines pour l'exploitation du gypse et expose donc les bâtiments à des forts risques de

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
																								L'exploitation à ciel ouvert a pour conséquence un éparpillement de toutes sortes de poussières, dont certaines fortes polluées dans l'air environnant des zones très urbanisées.
	Commune de Courtry																							
	Obs 1							X	X											X				<u>Délibération du conseil municipal déposé par M. Davion maire- adjoint à l'urbanisme</u> La commune demande le suivi des impacts environnementaux faune, flores pendant l'exploitation soit précisé et des mesures prises pour les éradiquer Émet un avis défavorable à la demande de dérogation espèces protégées Prend acte de la demande de modification des servitudes Demande d'être destinataire des études complémentaires postérieures à l'enquête publique
	Obs 2																							<u>M. Jean-Pierre Fèvre ADEQUA (association pour le développement de la qualité de la vie du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs</u> (NDLR : identique au Mail 151 du registre dématérialisé)
	Obs 3																							<u>J. V. – Courtry</u> (NDLR : identique à la pièce jointe du Mail 161 du registre dématérialisé)
	Commune de Le Pin																							
	Obs 1			X		X	X	X		X						X								<u>Association de Défense des Habitants de Le Pin (ADH Le Pin) Les Amis de la Terre (Courtry)</u>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires							
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.				

Ajuster à la large



Analyse enquête publique – Extension

Le Pin le 08 décembre 2022

Association de Défense des Habitants de Le Pin (ADH Le Pin)
Les Amis de la Terre (Courtry)

Rappels sur l'historique du site, des interrogations aux différentes CSS :


Le site du Fort de Vaujours a été un lieu avec des passages d'utilisations différents : Construit pour la protection de Paris, il a servi, en tant que bastion militaire, Puis comme annexe à la poudrerie de Vaujours, de ce fait, il fut un site de stockage de munitions, pendant la 1^{ère} guerre mondiale, Il a été, également une place forte pour l'armée allemande au cours de la 2^{ème} guerre mondiale. Cette occupation s'est traduite par des dépôts de munitions. A la fin du conflit, des obus et objets de guerre ont été enfouis dans le sol. De 1955 à 1997, il fut un site pour la mise au point des détonateurs de la bombe de dissuasion française (géré par le CEA). Des bâtiments de recherches et d'expérimentations ont été construits pour ces expériences.

Le site du Fort de Vaujours a été abandonné, laissé sans entretien, jusqu'à la décision de départ du CEA. Les Associations et les élus des communes environnantes se sont regroupés pour que ce site ne devienne pas, un lieu dangereux et pollué. Suite à ces actions, les préfetures 93 et 77, ont constitué une CSS pour établir un état des lieux de ce site. Il en est résulté une étude environnementale qui a révélé la présence de produits radioactifs sur le sol, une pollution importante du fort, des casemates d'expérimentations et des sols par des matières explosives. A l'issue de cette étude, un arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2005 a instauré des **Servitudes d'Utilité Publique** pour restreindre les activités futures sur le périmètre du domaine du fort de Vaujours. Des restrictions sur l'utilisation des différents espaces, une interdiction de fouilles des sols (présences de munitions), une interdiction de sortie de terres et une surveillance continue des eaux aux abords du site.

Rappels sur des interrogations aux différentes CSS :

CSS du 25/11/2016 :

Question : sur les écoulements d'eau de ruissellement vers le ru de chantereine.
Réponse : pas de déversements dans le ru de chantereine.
La CRIIRAD évoque la présence possible de tritium (dans les eaux et/ou les boues).
PLACO demande la levée des servitudes sur la sortie des terres du site.
Associations opposées à cette levée sans garantie de la mise en place d'un protocole de traitement.



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																							<p>CSS du 20/03/2017 :</p> <p>Question : sur le traitement des 9500T de terres amiantées stockées sur le site. Réponse : non satisfaisante, ni de l'Etat, ni de PLACO (on sait faire) mais pas de protocole. ASN demandera à l'ENDRA ? ? ? ? ?</p> <p>CSS du 05/07/2017 :</p> <p>Question : demande sur le type de contrôle des terres et du suivi de celles-ci. Réponse : non satisfaisante, PLACO dit que c'est assujéti à un protocole (pas de suivi externe des terres). Question : recherche de métaux lourds dans les rus en contrebas du site. Demande de certification de NON pollution du ru de chanteraine Réponse : non satisfaisante, ni de l'Etat, ni de PLACO.</p> <p>CSS du 14/05/2018 :</p> <p>Question : demande d'instauration d'un protocole sur le traitement des terres polluées. Réponse : le suivi est conforme à ce qui doit être réalisé. ? ? ? ? ?</p> <p>CSS du 19/02/2019 :</p> <p>Question : demande de contrôles des carottages à proximité des puits pour vérification de pollution des terres par les eaux d'infiltration. Réponse : non satisfaisante, ni de l'Etat, ni de PLACO.</p> <p>Remarques sur l'étude de l'enquête (DAE) : L'autorité Environnementale, a analysé la DAE et dans cette demande d'exploitation, plus particulièrement l'impact environnemental. Elle recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'établir des contrôles plus exhaustifs sur la gestion des eaux qui pourraient être polluées chimiquement et radiologiquement, de préciser les mesures en cas de détection de pollution des nappes souterraines de spécifier clairement les risques liés à la pollution radiologique, l'impact général de l'exploitation à ciel ouvert sur les pollutions et de traiter celles-ci sur trois points principaux, comme l'air, l'eau et le sol, de mieux estimer les incidences et répercussions du projet sur les continuités écologiques, sur les zones humides et demande que soit revu la conception du projet sur les pertes d'espèces et aussi sur les mesures compensatoires. de justifier l'exploitation de la carrière à ciel ouvert. les associations demandent la suppression des tirs de mines pour l'exploitation à ciel ouvert. <p>Par ailleurs nous remarquons que le dossier de demande d'exploitation ne prend pas en compte, le volet hydrologique, les répercussions sur le réchauffement climatique, ni les augmentations précipitations et des inondations récentes enregistrées sur les communes concernées (Villeparisis et Claye Souilly), alors même que la préfecture du 77 réalise des études sur le sujet. Les données présentées dans la demande d'exploitation n'ont pas fait l'objet d'une mise à jour selon les dernières informations enregistrées.</p> <p>La problématique des eaux de surfaces (ruissellements) et souterraines, sont aussi dans le dossier sous évaluées par la pollution radioactive des terres, des puits d'évacuation des eaux de lavage (après les essais) et des points singuliers identifiés.</p> <p style="text-align: right;">Page 2 9/5</p>

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires			
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			

Il est fait mention d'un contrôle du gypse au cours de l'exploitation, comment et quels mesures (protection du personnel du site, de l'usine,).

Nous faisons remarquer que comme à chaque fois, le demandeur se limite à un périmètre restreint, en minimisant au maximum son impact environnemental et en oubliant de l'intégrer dans un contexte général.

Les effets néfastes sur la faune et la flore ne sont pas abordés avec une réelle volonté de limiter les conséquences.

Les nuisances sonores, de poussières, de pollutions diverses, l'assèchement des sols, l'augmentation du trafic routier lors de la campagne de remblaiement de la carrière en fin d'exploitation, ne sont pas suffisamment traités et surtout sans solutions bénéfiques pour les habitants et leurs biens (bruits, vibrations et pollution de l'air).

La restitution des espaces réhabilités ne fait l'objet d'aucune programmation, ce qui laisse ces espaces des différentes carrières en friches, sans possibilités aux communes de retrouver et de pouvoir jouir de leurs biens communaux.

De plus, il n'est pas fait mention dans le dossier de la façon, dont sera démolie le fort et ni du traitement des matériaux résultant de cette démolition.

Il n'est pas fait mention, non plus, de ce qui est advenu des **9500 T de terres polluées** par de l'amiante. Sont-elles toujours sur le site ou ont-elles été évacuées ? Dans tous les cas, ont-elles ou seront-elles traitées comme des matières nocives ?

Par ailleurs, la constitution du remblaiement ne tient pas compte des couches géologiques et hydrauliques supprimées, ni de leurs remises en fonction (reconstitution d'une couche d'argile pour rétablir l'hydrologie des terres latérales par les eaux d ruissellement).


Conclusions :

Comme signalé ci-dessus, il nous est difficile de donner une confiance totale à un exploitant qui ne répond pas aux inquiétudes des riverains, ni des élus des communes, ni des associations.

De ce fait, nous nous opposons à la modification d'arrêté de servitudes publiques et à la demande d'exploitation du site sans de plus importantes garanties.

Pour l'ADH et Les amis de la terre :
M BONNET Roger – Membre siégeant aux CSS
 Suppléant ou remplaçant de **M DEBECKER – Les Amis de la Terre**
 (Lorsque l'on n'oublie pas de le convoquer)

ADH Le Pin : Mail adh-77181-lepin@orange.fr

Page 3 

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
	Commune de Livry Gargan																					
	NEANT																					
	Commune de Mitry Mory																					
	NEANT																					
	Commune de Montfermeil																					
	NEANT																					
	Commune de Sevran																					
	NEANT																					
	Commune de Tremblay-en-France																					
	NEANT																					
	Commune de Vaujours																					
	Obs 1									X									X			X <u>M. Ph. DELBAR, vice-président de la Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnay</u> Le Fort comporte dans ses murs des pierres qui ont été gravées par les soldats en garnison dans le Fort. Serait-il possible de sauvegarder ces pierres qui font partie des murs et de la mémoire des hommes ? Cf. photo jointe Un relevé photographique serait souhaitable de toutes ces pierres lors d'une visite accompagnée du Fort.
																			X			X <u>M. D.L.B.</u>



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.
																						J'ai visité la carrière quand j'étais élève.
	Obs 3			X													X			X		M. P.M. Il me paraît indispensable qu'une partie de l'histoire soit conservée. Il pourrait être envisagé un musée historique militaire. Une question se pose pour la pollution nucléaire.
Obs 4			X														X		X			Mme S. M. L'histoire avant tout ! La transmission est la base essentielle pour le futur. Pensons aussi à la pollution.
Obs 5	X																			X		M. Francis REDON, président Environnement 93 Dossier d'enquête : Contrairement à ce qu'affirme la MRAe, le dossier est « illisible » pour un citoyen « standard ». Beaucoup de répétition qui décourage la lecture et la compréhension du projet.
Obs 6	X	X						X				X							X			Mme MC et M. G. , résidents à Vaujours Nous sommes Marie-Claire et Gilles Guillard, demeurant au 32 rue de la Tournelle à Vaujours. Nous n'avons reçu d'invitation ni d'information dans notre boîte aux lettres. Nous avons laissé nos coordonnées pour connaître ce que l'usine Placoplatre allait entreprendre. Nous n'avons reçu aucun mail depuis plusieurs années. L'exploitation à l'air libre procure beaucoup de poussières de gypse. Pollution pour nos poumons, pour l'environnement, pour les retombées avec les pluies sur nos jardins, sur nos voitures. Nous n'avons plus beaucoup d'oiseau, ceux qui vivent sur le terrain qui doit être exploité, vont partir et disparaître, si l'exploitation est à ciel ouvert. L'extension en cavage est moins bruyante, préserve les sols et faune et flore. L'épuisement des ressources naturelles, déposées il y a 40 millions d'années, est une question majeure : la recherche de produits de remplacement doit être renforcée, envisagée par les pouvoirs publics et son avancement doit être connu de tous. La raréfaction des ressources naturelles non maîtrisée et non anticipée crée des tensions politiques et économiques dont on doit chercher l'évitement. La construction architecturale du Fort de Vaujours doit être en partie conservée pour des raisons historiques et patrimoniales. Des salles pourraient ainsi accueillir des manifestations culturelles, voire un musée historique de l'armement nucléaire et de son développement.
Obs 7	X		X	X					X		X								X			M. B. résident à Vaujours Soucieux de la santé des Valjoviennes et Valjoviens, je constate que les ARS ou équivalent, n'ont pas fait de statistiques ou un rapport réent sur le nombre de décès ou de maladie chronique dû à la radioactivité. Pour l'extraction à ciel ouvert, j'aimerais savoir quelle est la garantie que les poussières « polluées ou pas », issues de l'extraction retombent sur la commune ? ou faut-il voir et attendre le sens du vent ? Il serait souhaitable que des experts soient indépendants et non nommés par Placoplatre. Pour le remblaiement, comment serait-il possible de contrôler les nombreux camions et quelle garantie que ces remblais soient de bonne qualité, sachant qu'ils proviennent des chantiers alentours et que nous ne souhaitons pas avoir un terrain pollué comme le Parc aux bœufs ou le Pré aux saules.

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires	
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique																			Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
	Concertation amont																				
	Pertinence projet & projets alternatifs																				
	Risques radiologiques résiduels																				
	Risques pyrotechniques résiduels																				
	Impacts sur les eaux																				
	Impacts sur le sol et le sous-sol																				
	Impacts sur la biodiversité																				
	Impacts sur le paysage																				
	Impacts sur les déplacements																				
	Défrichement et mesures ERC																				
	Nuisances liées à l' exploitation																				
	Risques industriels (ICPE)																				
	Bilan carbone et GES																				
	Modification - servitudes publiques																				
	Dérogation aux espèces protégées																				
	Autres problématiques																				
	Hors sujet																				
	Favorable																				
	Défavorable																				
Neutre ou non exprimé																					
Obs 8	X		X	X															X	<p>Lors de la réunion publique à Vaujourns, l'Etat n'étant pas présent, quelle part de responsabilité leur incombe et pourquoi ?</p> <p>Dr. A.A. Je rappelle que l'ancien Fort de Vaujourns a été utilisé pour le CEA pour des essais détoniques effectués dans le cadre de la mise au point des explosifs chimiques pour les bombes atomiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Produits utilisés : uranium naturelle, uranium appauvri – métaux lourds ➤ La pollution est avérée ➤ Secret défense, maintenu ➤ L'Etat se débarrasse du site sans dépollution préalable ➤ Risque sanitaire certain. Le ministère de la santé est absent (à part une ancienne étude). Il aurait judicieux de désigner un corpus d'experts médicaux indépendants. ➤ L'exploitation à ciel ouvert présente le risque d'inhalation chronique de plâtre, risque de PNEUMONIE chronique et d'asthme ➤ Les mesures mises en place par Placoplatre pour la détection de l'uranium sont insuffisantes du fait que le rayonnement radioactif est faible <p>Je tiens à signaler que les Valjoviens n'ont pas été informés dans le délai requis pour participer à l'enquête publique (pas d'information sur les panneaux lumineux et le MAG de la ville qui mentionne l'enquête publique, a été publié après la réunion d'enquête publique à Vaujourns.</p> <p>Pour rappel : nous avons le Pré aux Saules et le Parc aux bœufs, 2 terrains pollués par les remblais.</p> <p>La pollution à VAUJOURN, ça suffit !!!!</p>	
Obs 9			X		X	X	X								X				X	<p>M. C.R. Ayant déjà largement contribué (et prêt à contribuer encore) je me limite ici aux libellés principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La proposition Placo pour sauvegarder les chiroptères n'est pas satisfaisante du tout ; ➤ La sauvegarde de la grotte de Vaujourns n'est pas assurée, faute d'avoir traité l'enjeu géologique avec la CRPE ; ➤ Les cavages <i>Sud</i> pourraient être conservés en l'état car ils ne sont pas clavés, et ils sont en continuité avec les cavages <i>Ouest</i> – très favorable aux chauves-souris si l'extrémité <i>Est</i> est bouchée ; ➤ Une proposition n°3 pour sanctuariser ces 2 cavages associés, a été soumise à Placoplatre ; ➤ Les mares envisagées dont celles « perchées » ne sont décrites nulle part. leur alimentation en eau pluviale n'est pas garantie avec le modelé proposé et une nappe de Brie qui aura été cisailée + des remblais perméables ; ➤ Il y a au moins deux alternatives à l'exploitation à ciel ouvert, viables et rentables : fin de Villevaudé/ Le Pin + fin de Bernouille + 2^{ème} et 3^{ème} masse de fosse à ciel ouvert + cavages Guisy-CEA + 2^{ème} masse de Bernouille + Zinetti + Delta + Bernouille Sud + cavages 1^{ère} masse sous la forêt de Bondy ... au moins un siècle de gypse pour l'usine de Vaujourns ! ➤ Si à ciel ouvert, 500 000 camions de remblais à gérer (au moins) ce n'est même pas mis en évidence ! ➤ Je ne parle pas des pollutions diverses, d'autres le font, et ce sont aussi de sérieuses questions davantage posées par « ciel ouvert » que par « cavages ». <p>Je dis OUI à Placoplatre, OUI à l'exploitation Guisy/CEA souterraine, OUI à l'exploitation ciel ouvert de la fosse actuelle, OUI aux autres exploitations possibles (ci-avant cités), OUI à la sanctuarisation des cavages <i>Ouest et Sud</i>, intégraux.</p>	

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.	
	Obs 10	X		X	X							X								X		<p><u>Mme F. résidente Vaujourns depuis 23 ans (et Vert Galand depuis l'enfance à proximité de l'usine)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - J'émetts un doute sur la dépollution complète de sols et des matières qui vont être exploitées pour produire du plâtre. - Également sur les sous-sols déjà fort exploités sur toute la zone (gruyère) pouvant fragiliser les zones à proximité (effondrement ?) - La qualité du gypse dans x années pourrait s'avérer nocif pour la santé humaine s'il s'avérait que l'uranium (et autres produits) soit toujours présent dans les produits extraits. - Le gypse est un matériau fossile, il est peut-être temps d'arrêter l'exploitation des matières fossiles et de les remplacer par d'autres matériaux recyclés voir même de recycler les matériaux actuels. <p>Je pense aujourd'hui qu'il est temps de mettre un terme à l'exploitation du gypse dans la région, ces carrières sont trop proches d'autres habitations et d'autres infrastructures routières qui vont se trouver encore plus saturées, notamment si l'exploitation vient <u>en plus</u> de celle actuelle et <u>non après</u>.</p> <p>Il faut passer, et accélérer l'utilisation de matériaux autres (durables, recyclés, etc.)</p> <p>Je remercie d'avoir été informée de l'ouverture de cette enquête publique grâce au flyer déposé dans ma boîte aux lettres, et ma commune Vaujourns qui relaye les informations sur Facebook.</p>		
	Obs 11	X	X	X	X			X						X					X		X			<p><u>M. Francis REDON, président Environnement 93</u></p> <p>Dépose : 3 PJ + dossier relié, en date du 05/01/2023, intitulé « Récapitulatif de nos observations et annexes » daté du 05/01/2023 (121 pages reliées)</p>



www.environnement93.fr

**ENVIRONNEMENT 93
UNION DES ASSOCIATIONS
D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS**

Association départementale agréée
Membre de France Nature Environnement Ile de France
Affiliée à France Nature Environnement

Récapitulatif de nos observations et annexes.

PJ1	Bilan des garants de la concertation
PJ2	Réserves de gypse sur le massif de l'Aulnoye
PJ3	Evaluation multicritères
PJ4	Impact du projet sur la biodiversité
PJ5	Emission des GES
PJ6	Carrière de Cormeilles
PJ7	Recyclage du plâtre
PJ8	Carrière de Baillet en France
PJ9	Le Monde : exemple du Lithium
PJ10	Réaménagement de la fosse d'Aiguisy
PJ11	Réaménagement à 30 ans
	Enquête publique Forêt de Bondy : avis Placoplatre
	Radioactivité : Note CRIIRAD
	Radioactivité : Avis IRSN
	Recyclage du plâtre : note APUR

SIEGE SOCIAL : Parc National Forestier de Sevran – Pavillon Maurouard – Allée Burlot 93410 VALUJOURS
COURRIER A ADRESSER : 11 Allée des Sources – 93220 - Gagny
☎ 01.43.81.96.37 - email : contact@environnement93.fr

95

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé																			

	Vaujours-Guisy Ciel ouvert	Vaujours-Guisy Souterrain	Commentaires	Références
Concertation	NC	NC	La concertation de 2018 qui aurait dû analyser les options d'exploitation aujourd'hui encore en débat n'a pas rempli son rôle malgré la présence de la CNDP et les recommandations pour organiser des ateliers thématiques sur ce point.	PJ1
Technique / Risques	0,5	1	* Placoplatre a une maîtrise parfaite de l'exploitation en souterrain, ce qui a été souligné pour les carrières de Bernouille, Montmorency et forêt régionale du Parisis	Enquête publique Forêt de Bondy
			* L'extraction à ciel ouvert semble plus facile à mettre en œuvre, cependant Placoplatre extrait sans problème 300 000 tonnes par an dans la carrière de Bernouille jusqu'en 2026, après en avoir demandé son extension en 2018	
			* La carrière de Cormeilles-en-Parisis est exploitée en souterrain sur 80 hectares pour une production de 350 000 tonnes/an	PJ6
			* Les réserves de gypse sous la Forêt de Bondy ne pourront être exploitées qu'en souterrain	Enquête Publique forêt de Bondy
			* Eaux pluviales, les risques d'inondations par ruissellement sont avérés en phase d'exploitation de la carrière à ciel ouvert	PJ4
Economique / Emploi	1	0,6	* Risques radiologiques : les méthodes de contrôle sur les zones de défrichement sont insuffisantes. Le contrôle du gypse sur la bande convoyeuse n'est pas démontré, selon l'IRSN	Note CRIIRAD et avis IRSN
			* A ciel ouvert on exploite 100% du gypse	
			* En exploitation souterraine on n'exploite que 1/3 des ressources	
			* L'exploitation en souterrain doit inviter à une accélération des procédures de recyclage imposées par la loi AGECE, beaucoup plus génératrices d'emploi que l'extraction des réserves naturelles.	APUR

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires																																
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l'exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.																																
																					<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Vaujours-Guisy Ciel ouvert</th> <th>Vaujours-Guisy Souterrain</th> <th>Commentaires</th> <th>Références</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Mise en valeur du gisement "stratégique"</td> <td rowspan="4">0,6</td> <td rowspan="4">0,5</td> <td>* L'exploitation à ciel ouvert épuise toutes les ressources naturelles</td> <td rowspan="2">APUR</td> </tr> <tr> <td>* Le recyclage des matériaux du bâtiment devient aussi stratégique que l'exploitation des ressources naturelles</td> </tr> <tr> <td>* "Aujourd'hui il faut considérer le recyclage comme une mine secondaire" (Stépane Bourg/Directeur de l'Observatoire français des ressources minérales)</td> <td>PJ9</td> </tr> <tr> <td>* Les réserves de gypse disponibles sous la forêt cde Bondy mettront en valeur les réserves stratégiques par une exploitation en souterrain</td> <td>Enquête Publique forêt de Bondy</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>* L'exploitation à ciel ouvert provoque des conflits d'usage.</td> <td>SDRIF</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Biodiversité</td> <td rowspan="4">0</td> <td rowspan="4">1</td> <td>* Malgré les compensations "utiles" dans 30 ans la biodiversité est réduite à néant</td> <td>ZNIEFF, SRCE</td> </tr> <tr> <td>* Au bout de 30 ans seuls 3 à 4 hectares auront été réhabilités sur la partie Vaujours. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy aurait déjà dû être complet en fonction des arrêtés préfectoraux de 2006.</td> <td>PJ11 et PJ10</td> </tr> <tr> <td>* Les objectifs de réhabilitation du site et des compensations qui l'accompagnent ne peuvent être considérés comme certains. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy non réalisé dans le calendrier des arrêtés préfectoraux en est l'exemple concret.</td> <td>PJ10</td> </tr> <tr> <td>* Les premières compensations liées au défrichement réalisé en phase 1, seront mises en œuvre à T0+30 ans. Ces compensations ne sont pas en phase avec l'urgence liée au réchauffement climatique</td> <td>PJ4</td> </tr> </tbody> </table>		Vaujours-Guisy Ciel ouvert	Vaujours-Guisy Souterrain	Commentaires	Références	Mise en valeur du gisement "stratégique"	0,6	0,5	* L'exploitation à ciel ouvert épuise toutes les ressources naturelles	APUR	* Le recyclage des matériaux du bâtiment devient aussi stratégique que l'exploitation des ressources naturelles	* "Aujourd'hui il faut considérer le recyclage comme une mine secondaire" (Stépane Bourg/Directeur de l'Observatoire français des ressources minérales)	PJ9	* Les réserves de gypse disponibles sous la forêt cde Bondy mettront en valeur les réserves stratégiques par une exploitation en souterrain	Enquête Publique forêt de Bondy				* L'exploitation à ciel ouvert provoque des conflits d'usage.	SDRIF	Biodiversité	0	1	* Malgré les compensations "utiles" dans 30 ans la biodiversité est réduite à néant	ZNIEFF, SRCE	* Au bout de 30 ans seuls 3 à 4 hectares auront été réhabilités sur la partie Vaujours. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy aurait déjà dû être complet en fonction des arrêtés préfectoraux de 2006.	PJ11 et PJ10	* Les objectifs de réhabilitation du site et des compensations qui l'accompagnent ne peuvent être considérés comme certains. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy non réalisé dans le calendrier des arrêtés préfectoraux en est l'exemple concret.	PJ10	* Les premières compensations liées au défrichement réalisé en phase 1, seront mises en œuvre à T0+30 ans. Ces compensations ne sont pas en phase avec l'urgence liée au réchauffement climatique	PJ4
	Vaujours-Guisy Ciel ouvert	Vaujours-Guisy Souterrain	Commentaires	Références																																																
Mise en valeur du gisement "stratégique"	0,6	0,5	* L'exploitation à ciel ouvert épuise toutes les ressources naturelles	APUR																																																
			* Le recyclage des matériaux du bâtiment devient aussi stratégique que l'exploitation des ressources naturelles																																																	
			* "Aujourd'hui il faut considérer le recyclage comme une mine secondaire" (Stépane Bourg/Directeur de l'Observatoire français des ressources minérales)	PJ9																																																
			* Les réserves de gypse disponibles sous la forêt cde Bondy mettront en valeur les réserves stratégiques par une exploitation en souterrain	Enquête Publique forêt de Bondy																																																
			* L'exploitation à ciel ouvert provoque des conflits d'usage.	SDRIF																																																
Biodiversité	0	1	* Malgré les compensations "utiles" dans 30 ans la biodiversité est réduite à néant	ZNIEFF, SRCE																																																
			* Au bout de 30 ans seuls 3 à 4 hectares auront été réhabilités sur la partie Vaujours. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy aurait déjà dû être complet en fonction des arrêtés préfectoraux de 2006.	PJ11 et PJ10																																																
			* Les objectifs de réhabilitation du site et des compensations qui l'accompagnent ne peuvent être considérés comme certains. Le réaménagement de la fosse d'Aiguisy non réalisé dans le calendrier des arrêtés préfectoraux en est l'exemple concret.	PJ10																																																
			* Les premières compensations liées au défrichement réalisé en phase 1, seront mises en œuvre à T0+30 ans. Ces compensations ne sont pas en phase avec l'urgence liée au réchauffement climatique	PJ4																																																



Le 20 décembre 2022

Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de Seine Saint Denis
7, Esplanade Jean Moulin - BP189
93 003 BOBIGNY CEDEX

Cabinet du Maire

OBJET : Enquête Publique Placoplatre
Carrière d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours

Monsieur le Préfet,

Vous avez prescrit par arrêté l'enquête publique relative à l'exploitation par la Société Placoplatre de la carrière d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours.

Ce dossier soulève de nombreuses interrogations et émois que j'ai pu constater et qui par ailleurs m'ont été rapportés. Il convient pour comprendre cette situation de rappeler que, historiquement, ce dossier a fait l'objet d'informations particulièrement erronées données à l'époque par le CEA concernant la libération et la dépollution du site occupé et que ce message initial a gravement entaché la confiance entre les différents interlocuteurs que sont les associations et les habitants et les élus.

En 2018, l'entreprise propriétaire des lieux et les pouvoirs publics ont eu une réelle prise de conscience des enjeux de pollution et des sujets qui avaient été coupablement sous-estimés. L'intervention de l'Agence de Sécurité Nucléaire, de l'Institut de Radioprotection de Sécurité Nucléaire, de l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs et de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques ont permis de qualifier et quantifier les quatre risques de pollution, amiante, pyrotechnique, pyrochimique et radiologique, et de fixer les protocoles d'intervention pour la phase préparatoire préalable, jusqu'à l'obtention du permis d'exploitation.

Par ailleurs, tout a été entrepris sous l'autorité de l'ARS avec l'aide de l'INSERM afin de rassurer les populations abusivement inquiétées par les résultats d'une étude épidémiologique qui sans en contester les résultats bruts, ne peuvent en aucune manière se prêter à une extrapolation statistique.

Depuis lors, sous l'impulsion des services de l'Etat et à partir de cet état des lieux, les travaux ont été menés par Placoplatre-Saint Gobain, sous le contrôle des différentes agences, garantissant enfin le sérieux de cette phase préparatoire.

Cette phase préparatoire une fois réalisée, il n'en demeure pas moins que laisser les terrains historiques en l'état, ces derniers resteraient alors ad vitam aeternam impropres à toute fréquentation humaine et risque d'installer plus profondément encore la pollution résiduelle qui continuera à faire son œuvre.

Hôtel de Ville - 7 place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil
01 41 70 70 70 - contact@ville-montfermeil.fr

Il faut donc aller au bout de ce qui a été entrepris, à savoir, après cette dépollution préalable, procéder à l'évacuation, sous contrôle de toutes les autorités compétentes, de la totalité des terres de surface situées au-dessus de la masse de gypse vers des sites adaptés selon la qualité des terres évacuées.

C'est la seule solution qui reste pour pouvoir récupérer à terme un espace aménagé indemne de toute pollution et pour que les habitants de toutes les communes riveraines puissent s'y promener en toute quiétude.

Je pense donc que le sérieux de la mise en œuvre de la phase préalable, sous le contrôle des autorités et agences compétentes, justifie pleinement que ces travaux soient poursuivis comme initialement prévu. La question des multi-pollutions de ce site étant enfin sérieusement prise en compte et traitée, il est enfin possible d'apporter, de surcroît, des arguments d'ordre économique quant à la nécessaire exploitation de cette carrière à ciel ouvert pour permettre à l'usine de Vaujourn de démarrer un nouveau cycle d'exploitation pour les 24 ans à venir, en rappelant le caractère stratégique du gisement à venir et de l'usine elle-même.

Il me semble donc que les intérêts sanitaires, écologiques, environnementaux et économiques sont pleinement satisfaits par les moyens pris et plaident en la faveur de ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.


Tres Respectueusement,



Sylvain LEMOINE,
Maire de Montfermeil

Hôtel de Ville - 7 place Jean Mermoz - 93370 Montfermeil

01 41 70 70 70 - contact@ville-montfermeil.fr

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires				
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
	Obs 13																				X		M. C. R. Viste d'informations diverses et d'échanges constructifs avec les commissaires enquêteurs présents et avec le chef de projet Placoplatre - Compléments quant aux risques post-CEA.	
	Commune de Villeparisis																							
	Obs 1			X			X	X															X	M. C.R. et Mme C.A. M.C.R. est venu le 16/12/22 pur exposer les thèmes principaux soulevés par l'enquête et le dossier visé - Anciens cavages ouest à sanctuariser (proposition faite à Placoplatre) - Alternative d'exploitation tout à fait possible vers la forêt de Bondy - Reprise d'exploitation de la 2eme Masse possible à Bernouille - Problématique des futures mares (incompatibilités hydrologiques) - Problématique des 500 000 camions de remblais dans 10 ans.
	Obs 2	X	X					X								X	X						X	Mme C. A. et M. C. R. Avis personnel suite à l'avis d'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête publique n°2022-2863 du 13 octobre 2022 concernant la reprise d'exploitation d'une carrière de gypse « Vaujours-Coubron »
																								
	Ayant connaissance de l'enquête publique concernant la reprise et l'extension de l'exploitation de gypse sur Vaujours et																							

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires						
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.			
																								<p>Coubron, notamment « Fosse d'Aiguisy », je me permets d'intervenir en signalant l'existence de nombreuses Chauve-souris dans les parties encore souterraines, toutes protégées par la loi, dont plusieurs espèces en « liste rouge » européenne des espèces menacées, d'une part.</p> <p>D'autre part, en plaidant pour la préservation d'au moins une partie de ces carrières de gypse de haute masse, magnifiques et témoins d'une activité industrielle à caractère patrimonial de l'Est parisien, dont il ne reste que très peu d'exemplaires à ce jour.</p> <p>La plus remarquable et la mieux conservée dans la zone concernée par l'enquête étant sur le territoire de Coubron.</p> <p>Enfin, plus important encore, en signalant et défendant l'existence de macro-formations géologiques karstiques très rares en région parisienne, qui, bien qu'ayant été très abimées par l'exploitation ancienne, présentent encore quelques hectomètres de galeries naturelles de grandes dimensions, des concrétions et cristallisations de gypse, l'ensemble étant UNIQUE dans tout le bassin parisien et susceptible de bénéficier d'un arrêté préfectoral de Géotope, car figure exceptionnelles du patrimoine géologique national.</p> <p>A ces divers titres, je demande expressément que cette zone, figurée en rose dans le plan ci-dessus, puisse échapper à la destruction, étant sanctuarisée, maintenue en l'état actuel, donc sans travaux ou coûts pour l'entreprise.</p> <p>Assuré de votre attention à ce sujet et comptant sur votre intervention en ce sens, dont je vous remercie par avance.</p>		
	Obs 3			X		X		X				X													X	<u>Délibération du conseil municipal de Villeparisis</u>

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

~

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

~

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	27
Membres représentés	8
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Cyrille GUILBERT
Date de la convocation des conseillers	7 Décembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	7 Décembre 2022

~

PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX (*arrivée à 18h14*), Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints**.

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Madame Maria ALVES (*arrivée à 18h08*), Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU (*arrivée à 20h27*), Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (*arrivée à 19h14*), Madame Danièle KAMENI (*arrivée à 19h21*), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE (*arrivée à 18h32*), **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Monsieur William MUSUMECI donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ,
Madame Nadia GHARNI donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

Conseil Municipal du 13 décembre 2022 – délibération n°2022-134/12-19

OBJET : AVIS SUR DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE MODIFICATION D'ARRÊTÉ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE GYPSE

Le Conseil Municipal,

Considérant l'arrêté Interpréfectoral n°2022-2863 du 13 octobre 2022 portant ouverture d'une enquête publique ayant pour objet une demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentées par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410) (fosse d'Aiguise – fort de Vaujours) du lundi 14 novembre 2022 (9h00) au vendredi 23 décembre (17h00) ;

Considérant que la demande d'autorisation environnementale, présentée au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'Environnement, s'accompagne de quatre demandes connexes nécessaires aux activités de la future carrière avec notamment un défrichement important, et une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats pour 7 espèces de chiroptères, 23 espèces d'oiseaux et 2 espèces de mammifères terrestres ;

Vu que Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête ;

Vu que la commune de Villeparisis est intégrée dans le périmètre de l'enquête publique de l'arrêté Interpréfectoral ;

Considérant l'avis délibéré n°APJIF-2022-051 de la MRAe – Mission Régionale d'Autorité environnementale – en date du 13/07/2022 avec un nombre important de recommandations ;

Vu Les réponses de la société PLACOPLATRE par rapport aux observations et recommandations faites par la MRAe ;

Vu les observations et les questionnements de la commune de Villeparisis, portant sur

- La densité et l'importance des documents à lire et comprendre en un temps court par rapport à l'enjeu et la dimension du projet,
- La compréhension de certains éléments : absence de cartes, erreurs matérielles sur des cartes, documents notifiés dans le format papier de l'enquête publique mais seulement disponibles en format numérique,
- Les flux hydrauliques de surface et leurs dynamiques sur un territoire plus vaste que le simple périmètre du projet de carrière : leurs volumes, leurs évolutions (notamment liées au changement climatique) et leurs directions notamment vers le nord et Villeparisis,
- Le plan de surveillance des émissions de poussières et l'impact sur Villeparisis (avec des habitations à moins de 600m du site) en lien avec les vents dominants,
- Le suivi écologique du site après son réaménagement,
- L'actualisation des données par rapport à la réalité du site et ses abords.

Entendu l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

DELIBERE

Article 1er

EMET un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale et de modification d'arrêté de servitudes d'utilité publique présentée par la société PLACOPLATRE pour l'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Coubron (93470) et de Vaujours (93410)

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote :

Madame Laurence GROSSI et Monsieur Rachid BENYAHIA (groupe majoritaire)

Monsieur Hassan FERE (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

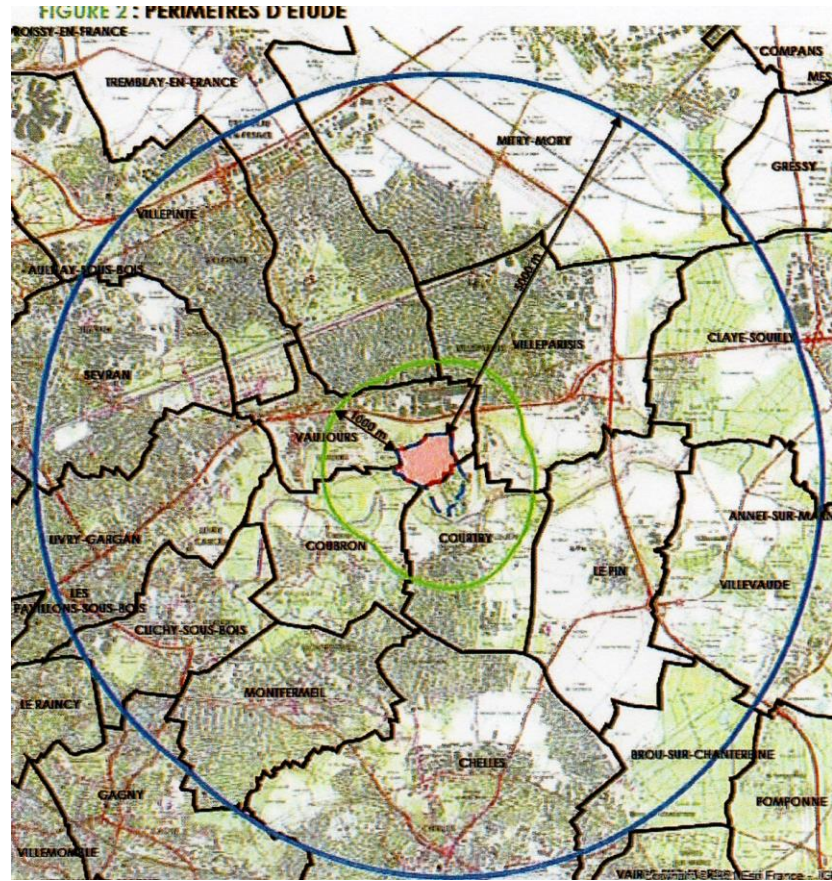
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
 Frédéric BOUCHE Maire	 Cyrille GUILBERT Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-41705-143-20221219-22_07349-DE
Date d'acceptation : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.



Thèmes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	AVIS	Commentaires		
←--Observations Courriers ou mails	Enquête Publique	Concertation amont	Pertinence projet & projets alternatifs	Risques radiologiques résiduels	Risques pyrotechniques résiduels	Impacts sur les eaux	Impacts sur le sol et le sous-sol	Impacts sur la biodiversité	Impacts sur le paysage	Impacts sur les déplacements	Défrichement et mesures ERC	Nuisances liées à l' exploitation	Risques industriels (ICPE)	Bilan carbone et GES	Modification - servitudes publiques	Dérogation aux espèces protégées	Autres problématiques	Hors sujet		Intégralité du texte ou résumé des problématiques importantes intéressant l'enquête développées dans l'observation, le courrier ou le courriel.		
	Favorable	Défavorable	Neutre ou non exprimé	Commune de Villepinte																		
	NEANT																					
	Commune de Villevaudé																					
	Obs 1																					Mme LOPEZ Mireille – présidente ADENCA (Association de Défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses environnement) (NDLR : identique au Mail 31 du registre dématérialisé)
	Obs 2																					Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2022 (NDLR : identique au Mail 98 du registre dématérialisé)